

REGLEMENT

1 Conditions d'inscription

Les services de restauration scolaire, de garderie ainsi que les TAP sont proposés sur inscription à tous les enfants. Si l'enfant n'est pas inscrit ou réinscrit, il ne peut être accueilli en garderie, au restaurant scolaire ou aux TAP.

2 Fréquentation :

GARDERIE : il n'y a pas besoin de prévenir le personnel de la venue de l'enfant, sous réserve qu'il soit inscrit. A partir de 16h45, les enfants peuvent quitter l'école ou aller en garderie.

RESTAURATION SCOLAIRE : les parents sont invités à remettre les tickets le jeudi pour la semaine suivante. Quelques soient les circonstances, le repas doit impérativement être réservé la veille avant 10h auprès du personnel de l'école. Pour le jeudi, le repas doit être réservé le mardi avant 10h.

Pour le lundi, le repas doit être réservé le vendredi avant 10h.

Les jours fériés ne sont pas pris en compte dans le calcul des 24h.

TAP : Tout enfant inscrit aux TAP ne pourra sortir qu'à 16h45. Exceptionnellement, l'enfant pourra ne pas assister au TAP si le responsable légal signe le registre de sortie ou transmet une autorisation écrite à l'agent communal.

3 Santé

Toute absence de l'enfant doit être signalée le jour même au responsable de la structure. Les allergies, alimentaires ou non, doivent être signalées au personnel des écoles.

4 Tarification des services

GARDERIE :

50,00 € par an, inscription auprès de Sarah RAYNAL, Mairie Service Affaires Scolaires.

RESTAURATION SCOLAIRE :

> Achat de tickets : la réservation du repas est conditionnée par la remise du ticket repas à l'agent communal. **Attention en l'absence de présentation de ticket votre enfant ne sera pas admis à la cantine.**

> Les tickets seront vendus aux parents prioritairement au sein de l'école :

Jean Jaurès : Lundis, Jeudis et Vendredis 8 h 00 / 9 h 05

Maternelle Centre : Mardi 8 h 00 / 9 h 15

> **ABSENCE** : le 1er jour d'absence, quelque soit le motif, le repas réservé non pris est dû. Au-delà, et dans la mesure où la famille a prévenu le service scolarité (Tél : 05.53.49.59.76), les repas ne seront pas facturés.

> Prix du repas Maternelle : 2,50 € - Ecoles Elémentaires : 2,60 €.

TAP : inscription par retour du coupon joint. Service gratuit pour les familles.

5 Discipline

La restauration scolaire, la garderie et les TAP sont des services proposés aux familles. Ils n'ont pas de caractère obligatoire. L'enfant est tenu de respecter le règlement en vigueur.

Tout manquement à ces règles pourra faire l'objet, selon sa gravité, d'une exclusion temporaire ou définitive.

6 Responsabilité / assurance

Lors de l'inscription de l'enfant au service de restauration, de garderie ou aux TAP, la famille remet une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Rentrée 2016 : mode d'emploi

Elémentaire Jean Jaurès

QUELQUES DEFINITIONS :

les Temps d'Activités

Périscolaires (TAP) :

3h d'activités par semaine sont confiées aux mairies. Ces temps proposent aux enfants différents ateliers encadrés par des animateurs, les personnels des écoles, les associations du territoire et les professeurs des écoles. Ils sont gratuits et non obligatoires.

Les enfants sont répartis par groupe dans les différents ateliers pour un cycle de 6 à 7 semaines, soit entre chaque période de vacances scolaires.

Tous les enfants inscrits en TAP participeront, s'ils le souhaitent, au moins une fois dans l'année à chaque atelier.

Une enquête sera adressée aux parents pour chaque période afin de recueillir le souhait de chaque enfant.

Les plannings proposés prendront en compte l'âge des enfants.

Les ateliers se déroulent dans les locaux de l'école.

la garderie :

les enfants sont encadrés par du personnel communal. Différents jeux et des activités sportives leur sont proposés, pour commencer et/ou finir la journée tout en douceur.

Les enfants sont accueillis :

- le matin, avant le début des classes, à partir de 7h30 ;

- lors de la pause méridienne accompagnant le déjeuner ;

- le soir, à partir de 16h45 et jusqu'à 18h30.



Numéros utiles :

Elémentaire Jean Jaurès :

05 53 40 92 29

Garderie - Cantine :

05 53 40 78 70

Service scolaire - mairie de Fumel

Sarah RAYNAL : 05 53 49 59 76

